18e ANNEE. — NUMÉRO 34 FRIBOURG : GRAND'RUE, 13 SAMEDI 11 FÉVRIER 1888

LA LIBERTÉ

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (*Bref de Pie IX à la* LIBERTÉ.)
La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

O. I. X. M. V. X.

Libenter etiam perspeximus vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (*Bref de Léon XIII à la* LIBERTÉ.)

ABONNEMENTS

	SUISSE	ÉTRANGER
Un an . . .	12 Fr.	25 Fr.
Six mois. . .	6 » 50	13 »
Trois mois . .	4 »	7 »

RÉPONSE DE S. S. LÉON XIII

A LA DROITE CATHOLIQUE DES CHAMBRES FÉDÉRALES

A M. Théodore Wirtz, landammann et député au conseil des Etats, et à ses collègues du groupe catholique dans les Chambres fédérales de Berne, à Sarnen.

Très honoré Monsieur,

Le Saint-Père, en prenant connaissance de l'Adresse signée par les députés catholiques de l'Assemblée fédérale suisse pour la circonstance de Son Jubilé sacerdotal, a été frappé de toute l'importance de ce document, et y a trouvé une satisfaction et une consolation particulières.

Car, cet acte admirable en lui-même est en même temps un acte de foi et de patriotisme, et Sa Sainteté se réjouit vivement de ce que les députés signataires font ressortir l'affection du Saint-Siège envers la Suisse, et ses dispositions personnelles de conciliation et de paix.

Le plus vif désir de l'Auguste Pontife est que les représentants catholiques de la Suisse restent toujours plus attachés aux enseignements de l'Eglise pour défendre courageusement ses droits et sa liberté qui sont la base et la garantie de la prospérité sociale.

Pour arriver à ce but, ils comprennent sans peine combien il est nécessaire qu'ils agissent en parfaite union avec l'épiscopat et en étroite concorde entre eux afin de former toujours plus une force pour l'Eglise et pour la patrie. Animés de ces sentiments ils ne manqueront certainement pas de promouvoir, de toutes leurs forces, les œuvres qui facilitent la vie intellectuelle et la paix sociale, et ils continueront, comme ils l'ont déjà fait tant de fois, à défendre, avec un courage chrétien et une admirable éloquence, la religion, le droit, la justice.

En portant à leur connaissance, par votre entremise, l'impression qu'a ressentie le Saint-Père de votre mémorable Adresse, et les vœux que cette Adresse Lui inspire, je les remercie vivement de leur démarche filiale, par ordre de Sa Sainteté, qui, dans les sentiments d'une bienveillance toute spéciale, répand sur chacun d'eux et sur leurs familles la Bénédiction apostolique.

Très heureux d'avoir à exécuter ces ordres de Sa Sainteté, je m'empresse de me déclarer, avec les sentiments de l'estime la plus distinguée et la plus parfaite, etc.

M. Cardinal RAMPOLLA.

Rome, le 6 février 1888.

Bulletin politique

La question d'Orient. — Le discours *in extenso* du prince de Bismark nous a révélé quelques inexactitudes du résumé télégraphique sur lequel nous avions dû baser notre premier jugement. Nous avions trouvé par trop drôle le compliment adressé aux sentiments pacifiques du président Carnot, que l'orateur semblait avoir voulu comparer à des ardeurs guerrières absolument inconnues jusque-là chez le président Grevy. En réalité, M. de Bismark a dit « qu'un président pacifique a succédé à un président pacifique » ; et cela met bien les choses et les gens à leur place.

Notre premier sentiment sur ce discours en général, a été qu'il ne changeait rien à la situation ; il se trouve que c'est bien l'opinion de tous aujourd'hui.

Une dépêche de Berlin au *Journal des Débats* prétend que le czar aurait remercié le prince de Bismark de son discours. Si le czar n'a pas voulu rire, et il n'est guère permis à l'empereur orthodoxe de rire officiellement, ce serait là un signe que la Russie est bien résignée à se faire petite pour le moment !

A Vienne, la phrase sur la Bulgarie avait de nouveau ranimé quelques susceptibilités ; mais on semble admettre que les paroles du chancelier allemand sont parfaitement conformes aux dispositions du traité de 1879 et du traité de Berlin. Il est vrai que ces traités mêmes ne paraissent pas sans quelques passages inquiétants pour l'Autriche.

Pour ce qui est de la Bulgarie, nous ne croyons pas que « *ce petit pays entre le* Danube et les Balkans » fasse éprouver au prince de Bismark le mépris qu'il a affecté de faire paraître à son endroit. Le chancelier, au fond, doit regarder la Bulgarie du même œil que Napoléon regarda ce jeune soldat qui, au moment d'une grande bataille, attendit à peine que l'Empereur eût crié : En avant ! pour crier : Marche ! Le chancelier fait mine de tirer les oreilles aux Bulgares ; mais il doit les estimer tout de même.

Allemagne. — La Commission spéciale du Reichstag a rejeté l'article proposé par le gouvernement pour l'expatriation des chefs socialistes. On remarquera d'autre part la décoration que viennent de recevoir deux agents de police qui avaient été fort attaqués, au cours de la discussion de la loi ; c'est la réponse d'un gouvernement fort.

En France, on se fût empressé de lâcher ces deux agents.

Italie. — Il paraît que nous ne connaîtrons pas de si tôt le traité italo-allemand. Nous avons reproduit hier, à la *Revue des journaux*, le résumé que le *Temps* a cru pouvoir donner de ce document.

Les affaires italiennes ne prospèrent pas à Massaouah. Il sera cuisant à ces présomptueux de revenir bredouille des bords de la mer Rouge. Bah ! ils s'en tireront en faisant plus que jamais *faccia feroce al nemico.*

L'agriculture et les écoles

III

« *Mais pour réussir, il faudrait du* savoir que l'on n'a pas, dit le *Fribourgeois.* »

Assurément il faut du savoir. Qui donc a vu un âne enseigner l'agriculture ? Il faut acquérir les connaissances qui manquent. Avec de la bonne volonté, du travail, de la persévérance et quelques sacrifices, le maître peut faire beaucoup de lui-même.

Si l'instituteur est économe de son temps, s'il sait en faire un emploi judicieux, sans en rien gaspiller en futilités, il aura des loisirs, non seulement pour bien préparer ses leçons, qu'il donnera ensuite avec plus d'entrain, de plaisir et de profit pour ses élèves, mais encore pour agrandir le cercle de ses connaissances, ouvrir à son intelligence des horizons nouveaux et entretenir dans son cœur le feu sacré de l'étude. (M. MICHAUD, *Bulletin pédagogique* de décembre 1887.)

Nous recommandons aux maîtres qui n'auraient pas le savoir voulu, la visite des jardins ou des cultures bien tenus, la lecture des publications agricoles et horticoles. Nous leur conseillons de faire quelques épargnes, de sacrifier, par exemple, un voyage, une partie de plaisir, puis de suivre durant leurs vacances d'été un cours agricole. Nous avons sous les yeux une lettre écrite à un régent fribourgeois par M. le directeur de la Châtelaine, lequel est tout disposé à donner un cours horticole durant l'été aux instituteurs qui désireraient profiter d'une occasion si favorable.

Nous avons dit que l'instituteur possède un jardin et un terrain pour plantage et qu'il pourrait en tirer parti pour donner des leçons pratiques à ses élèves.

Mais, nous répond le *Fribourgeois*, d'où vient que la moitié d'entr'eux ne cultivent pas ces terrains, qu'ils préfèrent les louer ou recevoir de la bourse communale une compensation en argent. Ah ! c'est que plusieurs, malgré le *programme parcouru*, ne se sentent ni le goût, ni le savoir voulu.

Il est bien à craindre, pensons-nous, que si le goût manque pour cultiver le jardin, il manquera aussi pour l'enseignement régulier de l'école. On manquera de goût pour préparer et donner les leçons de choses, pour l'enseignement intuitif du calcul, pour toutes les branches, en un mot, qui demandent une certaine préparation.

Nous aurons malheureusement toujours des maîtres qui ne répondront pas aux sacrifices que s'imposent l'Etat et les communes pour le développement de l'instruction primaire. Cependant la généralité des membres du corps enseignant ne mérite pas ce reproche. Nous possédons dans notre canton beaucoup de maîtres qui ont conscience de leur mission ; ceux-là ne refuseront jamais leur concours pour aider à répandre dans les campagnes les notions élémentaires de l'agriculture, et ils sauront bien vite suppléer par l'étude aux connaissances qui leur manquent. Si jusqu'ici nos maîtres n'ont rien fait en faveur de l'agriculture, c'est *parce que le programme des* écoles ne les y obligeait pas.

Il appartient en particulier à l'Ecole normale de donner au futur éducateur le goût de l'enseignement agricole ; l'autorité scolaire supérieure peut aussi stimuler ce goût. Nous disons plus loin de quelle manière elle devra s'y prendre.

Il faudra engager, peut-être même obliger, nos instituteurs, mariés ou non, à cultiver au moins leur jardin. Ceux qui ont une famille sont bien aises de cultiver *en plus leur plantage. Nombre d'instituteurs* célibataires ont leur mère ou une sœur avec eux. Ceux qui prennent pension ne sont pas matériellement empêchés de cultiver leur jardin. Ne peuvent-ils pas, après entente, le cultiver, par exemple, pour le compte de leur maître de pension ?

Mais où l'instituteur prendra-t-il les engrais nécessaires pour la culture de son jardin et de son plantage, nous demande le *Fribourgeois ?*

Où faudra-t-il prendre ces engrais ? *Mais dans la plupart des cercles scolaires*, le maître trouvera à en acheter. Il faudra faire quelques sacrifices pécuniaires qui ne seront, certes, pas perdus. Nous avons ensuite, un peu partout, de bonnes familles qui savent reconnaître de diverses manières le dévouement d'un maître d'école. Si le régent veut cultiver son jardin ou son plantage, le fumier ne lui fera pas défaut. Qu'il puisse y avoir des localités où l'instituteur trouvera difficilement à se procurer de l'engrais, *nous ne voulons pas cependant le contester !*

Le *Fribourgeois* s'est plu à nous opposer une correspondance de la Basse-Broye. Nous regrettons que le *Fribourgeois* n'ait pas cité tout au long cette lettre qui accuse chez son auteur beaucoup de bon sens pratique.

L'honorable correspondant broyard, après avoir constaté l'urgente nécessité d'une instruction agricole pour le paysan, indique les moyens qui lui paraîtraient le mieux convenir pour répandre cette instruction dans nos campagnes.

Si l'enseignement des notions théoriques dans nos écoles peut faire progresser la science agricole, *je le préfère*, dit-il, à celui donné dans une école pratique, car *cette dernière ne sera utile* que pour les citadins, les grands cultivateurs, et par conséquent, pour un petit nombre d'individus. Nos jeunes gens de 16 à 18 ans n'ont pas besoin de fréquenter de telles écoles pour apprendre l'A B C du métier, pour apprendre à connaître la vie des champs.

Comme moyen *plus populaire, plus à la portée de nos campagnes*, le correspondant de la Basse-Broye préconise l'institution d'un cours agricole qui serait donné chaque année dans telle ou telle partie du canton, à l'instar des cours que l'Etat fait donner aux forestiers, aux maîtres d'un sage esprit de conciliation, mais encore d'une éminente franchise.

L'adresse est votée.

Berne, 10 février.

Le département fédéral de justice et police consulté sur la question de droit d'une centralisation militaire effectuée par consentement mutuel de la Confédération et des cantons a répondu qu'elle était anti-constitutionnelle sous le régime du pacte de 1874.

Berne, 10 février.

Aujourd'hui, sur le vœu que lui a exprimé le Conseil fédéral, le président du gouvernement zuricois, M. Hauser est arrivé à Berne. Il est entré en pourparlers avec une *délégation du Conseil fédéral*, composée, dit-on, de MM. Hertenstein, président de la Confédération, Droz, affaires étrangères, et Ruchonnet, justice et police.

C'est un fonctionnaire fédéral qui continuera l'enquête.

Dernières dépêches

Londres, 10 février.

A la Chambre des Communes, plus de 160 projets et bills dus à l'initiative parlementaire sont annoncés.

M. Parnell propose de modifier la loi agraire de l'Irlande.

Plusieurs amendements à l'adresse sont présentés, entre autres sur la manifestation du Trafalgar-square et sur le droit de réunion.

Le président lit des lettres annonçant l'emprisonnement de plusieurs députés irlandais. Aucune discussion n'est soulevée.

La discussion de l'adresse commence.

Le Caire, 10 février.

Selon des avis de source privée, une rixe grave a éclaté à Beyrouth entre les chrétiens et les musulmans.

Londres, 10 février.

A la Chambre des Communes, M. Gladstone critique le discours de la reine ; il se plaint des entraves apportées à la liberté et au droit de réunion, et déplore qu'aucune disposition n'ait été prise pour donner un self-gouvernement à l'Irlande.

M. Smith répond au nom du gouvernement et dit qu'il renseignera l'assemblée sur toutes les affaires, aussitôt que les diverses questions seront soulevées par des amendements.

Aucun incident intéressant.

Constantinople, 10 février.

La Porte communiquera probablement demain à M. de Montebello, ambassadeur de France, et à M. White, ambassadeur d'Angleterre, les modifications introduites à la convention de Suez.

Rome, 10 février.

On assure que le roi a signé un décret portant le droit sur les céréales de trois à cinq francs.

Londres, 10 février.

M. Gladstone a prononcé, à la Chambre des Communes, un nouveau discours dans lequel il se réjouit du règlement de la question afghane. Il ajoute que maintenant il n'existe plus aucune question pouvant éveiller les susceptibilités et la jalousie de l'Angleterre à l'égard de la Russie.

L'orateur blâme la politique du cabinet à l'égard de l'Irlande.

La discussion de l'adresse continuera ce soir.

Londres, 10 février.

Le *Daily-News* demande si l'Angleterre a pris l'engagement de coopérer éventuellement à la triple alliance.

Il trouve que le discours de lord Salisbury n'est ni clair ni rassurant à cet égard.

Londres, 10 février.

La Chambre des lords discute l'adresse. Lord Salisbury croit, comme M. de Bismark, au maintien de la paix. Il dit que le gouvernement a reçu les assurances les plus catégoriques, que la Russie n'a pas en vue une action immédiate et qu'elle l'évitera même soigneusement.

Les communications officielles de la Russie sont empreintes non seulement

réchaux, etc. Les conférences agricoles plus nombreuses seraient, de l'avis du dit correspondant, très utiles pour vulgariser les bonnes méthodes et rendre les cultivateurs intelligents plus accessibles aux conseils et aux exemples de ceux qui ont fait des études un peu complètes.

En résumé, le correspondant précité estime que des cours, des conférences agricoles, quelques concours de ferme *feront plus* pour le développement de l'agriculture qu'une ou plusieurs écoles établies à grands frais pour de rares élèves.

Nous ajouterons que ces cours, dont un projet de programme est donné par le correspondant de la *Liberté,* auraient cet avantage d'être à la portée des plus modestes bourses.

Confédération

Algarade au gouvernement de Zurich. — Voici le texte de la lettre que le Conseil fédéral a adressée au gouvernement du canton de Zurich :

Vous n'ignorez pas que notre Département de Justice et Police, dont l'attention avait été attirée par les révélations de certains journaux, a demandé à votre direction de police s'il était exact que le capitaine de police Fischer eût fait aux députés allemands Bebel et Singer des communications au sujet des résultats de l'enquête ouverte contre Haupt et Schrœder. Le rapport demandé a été mis à la poste le 27 janvier et se trouve entre nos mains. Nous sommes également en possession de votre réponse à l'invitation, que nous vous avions adressée ensuite des faits qui se sont passés le 28 janvier au sein du Parlement allemand, de compléter ce rapport préalable de votre direction de police, avec les pièces à l'appui. Nous sommes maintenant en position de nous faire une idée claire de la marche de cette affaire, ainsi que des motifs qui peuvent avoir guidé M. Fischer dans sa manière d'agir et de la manière dont il a compris et comprend encore aujourd'hui son mandat de juge d'instruction.

Nous ne pouvons vous dissimuler que les actes ont fait sur nous une impression réellement pénible. Bien que votre direction de police ait déjà infligé un blâme à M. Fischer, son employé, et que vous ayez vous-même taxé d'incorrecte sa manière de procéder, nous devons aussi, pour ce qui nous concerne, exprimer notre entière désapprobation des agissements de M. Fischer, et cette désapprobation se rapporte non seulement à l'indiscrétion commise par lui, mais encore et à un aussi haut degré aux arguments qu'il a employés pour chercher à se justifier.

Ce qui s'est passé à l'occasion de l'enquête contre Schrœder et Haupt, en corrélation avec la prétention émise par cet officier de police de faire, lorsqu'il le juge à propos, à de tierces personnes, des communications au sujet des enquêtes dont il est chargé, nous oblige à rechercher les moyens propres à assurer le secret d'enquêtes faites dans l'intérêt de la police politique.

Il est évident que cette police n'est pas faite seulement dans l'intérêt du canton où elle est mise en œuvre occasionnellement, mais encore dans celui de la Suisse tout entière, à la sûreté extérieure et intérieure de laquelle elle doit servir. En vertu des art. 102, chiffres 8 et 10, et 70 de la Constitution fédérale, nous devons revendiquer par nous le droit de surveillance et de haute direction en cette matière, et il nous est impossible d'admettre qu'il soit loisible à des fonctionnaires cantonaux de conduire ces enquêtes suivant leur convenance ou de faire, sans notre consentement, des communications, au public ou à des tiers.

Il est indispensable pour la considération et la dignité de la Confédération vis-à-vis de l'extérieur, que nous soyons en état, sous ce rapport, d'exercer dans toute leur plénitude nos attributions constitutionnelles. Aussi avons-nous tout motif pour exprimer le ferme espoir que, abstraction faite des mesures qui doivent à l'avenir nous assurer une influence décisive sur la marche d'enquêtes de ce genre, des faits comme ceux qui se sont passés ne se renouvelleront plus ni à Zurich ni ailleurs.

Nous saisissons, etc.

Jurisprudence fédérale. — Dans son audience du 13 janvier 1888, le Tribunal fédéral a rendu un jugement qui intéresse, au plus haut degré, tous les fonctionnaires militaires de la Confédération.

Dans ce jugement, rendu contre un instructeur genevois, le Tribunal fédéral consacre les principes suivants :

1° Les instructeurs qui passent trois mois ou plus dans le canton de Vaud, pour l'exercice de leurs fonctions, sont soumis à l'impôt mobilier vaudois.

2° Ils doivent cet impôt, non seulement sur leur traitement, mais encore sur leur fortune personnelle située dans un autre canton.

3° La résidence de trois mois sur territoire vaudois n'a pas besoin d'être continue.

4° L'instructeur qui a déjà payé ses impositions pour toute l'année dans le canton où il est domicilié, doit recourir contre ce canton pour se faire restituer les sommes payées indûment.

5° L'Etat de Vaud a le droit de percevoir cet impôt mobilier au prorata du temps pendant lequel l'instructeur a fonctionné sur son territoire.

Affaire Fischer. — La *Zurcher Post,* qui a des attaches avec M. Stœssel, directeur de la police de Zurich, affirmait ces jours derniers que M. Fischer n'avait reçu aucun blâme de son chef.

M. Stœssel conteste cette assertion, dans une lettre à M. Ruchonnet, et s'en montre fort indigné.

M. Hauser, président du conseil d'Etat de Zurich est attendu aujourd'hui à Berne où il doit donner des explications sur cette affaire à MM. Ruchonnet et Droz.

NOUVELLES DES CANTONS

Duellistes. — Une nouvelle bataille d'étudiants devait avoir lieu dans la grande salle de la *Papiermühle* à Berne. A peine le signal avait-il été donné pour la première passe d'armes qu'un « halt » énergique retentit à travers l'espace. Six gendarmes, commandés par un sous-officier, s'étaient introduits dans l'établissement à l'insu des duellistes. Les rapières luisantes furent confisquées et les universitaires avides de sang se virent forcés de calmer leur fureur dans de la bière ordinaire.

Mais à peine la police s'était-elle retirée que les étudiants firent venir de nouvelles armes et recommencèrent le combat dans un autre local. La police n'eut vent de cette reprise que lorsque tout fut fini et que les médecins eurent recousu les balafres sur les visages académiques.

Cause criminelle. — Au mois de novembre dernier, une dame de Corseaux, près Vevey, avait jeté à la figure d'une jeune institutrice, Mlle D., le contenu d'un flacon d'acide sulfurique. La victime, secourue tardivement par des passants qu'avaient attirés ses cris, n'est pas encore rétablie et sera probablement défigurée pour la vie.

Le tribunal criminel de Vevey vient de porter son jugement dans cette cause. Le jury ayant admis qu'il y avait eu provocation de la part de la victime, Mme C. a été condamnée à dix mois de réclusion et 2,500 francs de dommages-intérêts.

Procédés italiens. — Une violation de territoire a été commise le 2 février, près de Vacallo (Tessin), par des douaniers italiens dans les circonstances suivantes, que rapporte la *Liberta :* Deux jeunes gens, Bianchi et Muscionico, poursuivaient tranquillement leur chemin, lorsqu'ils furent assaillis à l'improviste par des gardes italiens qui arrivaient par la route Rabbiosa, située sur territoire suisse. Ces fonctionnaires firent feu sur les jeunes gens, blessant Bianchi d'une manière fort grave. Cela se passait à cent mètres de la frontière. Le blessé, dont l'état est presque désespéré, a été transporté à l'hôpital de Mendrisio.

Projets bernois. — La nouvelle que le gouvernement de Berne rendrait la Faculté de théologie de son Université accessible aux étudiants catholiques-romains est accueillie avec méfiance par divers organes catholiques. L'*Ostschweiz,* entr'autres, y voit anguille sous roche et attire l'attention sur le fait que nous avons signalé hier, la promotion du vieux-catholique Wocker à la *chaire d'histoire générale* et son maintien quand même à la Faculté de théologie.

Le *Pays* se prononce très catégoriquement contre cette innovation : « Jamais, dit-il, le prêtre catholique n'ira chercher à Berne, et dans une Faculté où l'apostasie a été à l'état de doctrine, ce qu'il lui faut de science théologique, de vertu et de respect de lui-même pour remplir, dans nos paroisses, son ministère de labeur et d'honneur. »

Le *Basler Volksblatt* dit que, lorsque l'ours de Berne parle de miel, c'est pour le manger.

Etranger

Courrier télégraphique

San Remo, *9 février.* — L'opération de la trachéotomie a été heureusement exécutée par le docteur Bramann cette après-midi, à 4 heures 50. L'état du prince est satisfaisant.

Berlin, *9 février.* — La commission de la loi sur les socialistes a rejeté la disposition proposée par le gouvernement au sujet de l'expatriation des chefs socialistes.

Le Reichstag a adopté en seconde lecture, sans discussion et sans modification, le projet de loi relatif à l'emprunt militaire. Trois démocrates socialistes ont seuls voté non.

Le Reichstag a adopté en troisième lecture le projet de loi relatif à la prolongation de la durée de la législature. Le centre, les libéraux, les Polonais et les Danois ont voté contre le projet.

Le *Moniteur de l'Empire* publie la décision décernant la décoration civile générale aux agents de police berlinois Naporra et Ihring Mahlow. Ces deux agents avaient été vivement attaqués par le député démocrate socialiste Singer, lors de la discussion au Reichstag sur la loi contre les socialistes.

Vienne, *9 février.* — Dans la discussion du traité de commerce avec l'Allemagne, le ministre du commerce a déclaré que les négociations relatives à une convention au sujet du tarif douanier n'ont pas encore été entamées. Le gouvernement saisira pour cela le moment favorable.

Le président du conseil, M. Taaffe, a repoussé l'imputation d'après laquelle sa politique aurait créé des obstacles à l'alliance austro-allemande. Le ministère autrichien s'est, depuis neuf ans, sans interruption, efforcé d'entretenir des relations d'amitié avec le grand empire voisin. *(Vive approbation.)* On a raison d'exhorter les Tchèques à vivre en bonne intelligence avec les Allemands ; mais il attend aussi que les Allemands vivent en bonne intelligence avec les Tchèques.

Londres, *9 février.* — Le discours de la reine au Parlement anglais dit qu'elle continue de recevoir de toutes les puissances des assurances cordiales de leurs sentiments amicaux et de leur sincère désir de maintenir la paix universelle.

Le discours annonce le règlement de la frontière afghane ; il regrette l'insuccès de la mission d'Abyssinie et mentionne les arrangements sur les questions du canal de Suez et des Nouvelles-Hébrides. Le gouvernement demandera des crédits pour l'amélioration et la défense des ports et dépôts de charbon, amélioration rendue nécessaire, urgente, par le progrès de la science militaire. Il proposera aussi la création d'une escadre de protection du commerce australasien.

Le discours constate que la législation concernant l'Irlande a produit un résultat satisfaisant et que les crimes agraires diminuent. Le gouvernement proposera des mesures pour développer les ressources de l'Irlande, faciliter l'augmentation du nombre des propriétaires du sol, et il annonce d'autres mesures intérieures.

Le *Times* dément la publication prochaine du traité italo-allemand. Il croit savoir que ce traité n'oblige pas l'Italie à envoyer des troupes en Bulgarie dans le cas d'une intervention russe.

Le correspondant de St-Pétersbourg du *Daily-News* dit que l'opinion russe, après comme avant le discours de M. de Bismark, continue à s'occuper des éventualités de guerre.

Le correspondant de Vienne du *Standard* constate que les hommes politiques qui, au premier abord, avaient été rendus perplexes par les déclarations de M. de Bismark concernant la Bulgarie, reconnaissent maintenant que ces déclarations sont parfaitement conformes au traité de 1879 et au traité de Berlin.

Paris, *9 février* — A la Chambre, M. Dautresme dépose un projet de tarif douanier applicable aux importations d'Italie en cas d'échec des négociations.

La commission sénatoriale relative au projet de loi militaire admet le service actif de trois ans. Elle ne paraît pas disposée à admettre le système de la Chambre accordant un sursis d'appel pour différentes catégories. La commission voudrait que ces catégories, comprenant les séminaristes et les instituteurs, fussent autorisées à faire seulement une année à vingt ans. Les prêtres seraient appelés sous les armes seulement en temps de guerre, dans les services des aumôneries ou des hôpitaux. Les séminaristes qui ne parviendraient pas à la prêtrise devraient compléter leur trois ans de *service.*

On assure que M. Lente, avocat de M. Wilson, plaidera la nullité de l'assignation, M. Wilson étant député en session.

Dans une conversation avec un journaliste, M. Wilson a manifesté sa satisfaction d'avoir enfin l'occasion de se justifier dans un débat public. Il a fait pressentir de vifs incidents d'audience et a exprimé sa confiance dans l'issue du procès.

Selon une dépêche de Berlin aux *Débats,* le *czar aurait remercié M. de Bismark* de son discours.

Chronique générale

Préparatifs militaires en Allemagne. — La direction de la fonderie de Spandau fait faire depuis quelques jours des

---

34 FEUILLETON DE LA *LIBERTE*

LE DRAME DES CHAMPS-ELYSEES

par HIPPOLYTE AUDEVAL

— Mes volontés ! Oh ! misérable !

L'infâme gredin lui lança un regard de tigre.

— Pas de gros mots, monsieur Lavernède ! reprit-il ; vous êtes en mon pouvoir, vous et votre fils...

— Mon fils !

— Et je n'ai qu'un mot à prononcer, un signe à faire pour que vous périssiez sans que personne au monde puisse venir à votre secours.

Goffin eût encore un sinistre et bref éclat de rire.

— Vous êtes vraiment plaisant, savez-vous ? continua-t-il. On vous arrête dans un endroit désert, en s'empare de vous... Très bien !... Cela vous trouble peu. Vous conservez votre insolence d'homme riche, vous nous traitez de brigands et d'assassins et vous nous dites avec une désinvolture charmante : Je suis pris, dépouillez *moi.* Or, *qu'avez-vous sur* vous ? Quelques louis, peut-être, quelques bijoux. Et vous vous imaginez que, pour de semblables bagatelles, quatre pauvres diables ont bravé le bagne et l'échafaud, ou risqué d'être *tués* par vous comme des chiens enragés, ce qui n'eût pas manqué d'arriver, si vous aviez pris la précaution de vous munir d'un revolver ! Ah ! c'est trop drôle, et ces bons bourgeois sont véritablement tous les mêmes !

— Tous les mêmes ! appuyèrent Blouque et Rinçonnet.

— Est-ce que vous supposez que ce métier-là nous amuse ? ajouta Goffin dont les yeux lançaient des éclairs comme ceux des bêtes fauves s'apprêtant à déchirer leur proie. Est-ce que vous croyez que nous ne désirons pas vivre tranquilles, riches, mangeant bien et buvant mieux comme vous ? Mais c'est notre unique ambition, monsieur Lavernède, et, puisque l'occasion de la satisfaire se présente, nous ne la laisserons pas échapper. Oh ! nous ne vous enlèverons pas toute votre fortune, ce n'est pas possible, mais nous prendrons ce que nous pourrons, et vous aurez la consolation de vous dire que grâce à vous nous vivrons, au moins pendant un certain temps, comme d'honnêtes gens.

C'est ça même, approuva Rinçonnet. Avec de l'argent on a tout.

— Atout, atout, et la partie est gagnée ! acheva Blouque avec un geste de cynique cupidité.

Saisi de dégoût et d'horreur, M. Lavernède s'avança comme pour aller au-devant du coup de la mort.

— Vous enrichir pour salaire de votre crime, s'écria-t-il... jamais ! Si vous voulez être riches, travaillez ! J'ai travaillé, moi. Allons bandits, tuez-moi... vous êtes les plus forts, vous êtes trois et je suis seul... *Mais vous n'obtiendrez...*

— Doucement ! interrompit Goffin. N'allons pas si vite. Si vous n'exécutez pas de point en point ce que j'exige, ce n'est pas vous qu'on tuera pour commencer, c'est votre fils... et sous vos yeux.

— Lui !

Ces mots *votre fils,* prononcés par Goffin qui en cela croyait bien ne pas se tromper, M. Lavernède n'eut pas l'idée de les démentir. D'ailleurs, c'était bien véritablement comme un fils qu'il chérissait son enfant adoptif, et cette tendresse devint encore plus profonde au moment du danger couru par Julien.

— Va chercher ce garçon, commanda Goffin.

Blouque fit un mouvement pour obéir.

— Arrêtez ! s'écria M. Lavernède.

Puis, pâle et *tremblant pour* la vie de Julien bien plus que pour la sienne, il ajouta :

— Parlez !... Qu'exigez-vous ?

XIII

Les trois bandits échangèrent un regard de triomphe.

— Nous le tenons, murmura Rinçonnet.

D'un geste Goffin lui imposa silence, et s'adressant à M. Lavernède :

— Vous venez d'entendre quelles sont nos conditions, lui dit-il. Commençons par l'autorisation. Nous avons ici de quoi écrire. Cependant, si vous êtes muni d'une de vos cartes de visite et d'un crayon pour y tracer quelques mots au dos, cela suffira.

M. Lavernède tira de sa poche son portefeuille et l'ouvrit.

— Dictez, dit-il.

Goffin dicta ces mots :

« Laissez entrer librement chez moi le porteur, qui est un homme de confiance chargé par moi de prendre dans mon appartement divers objets dont j'ai besoin. »

— *C'est tout, ajouta Goffin. Signez.*

M. Lavernède signa et lui donna l'écrit.

— Maintenant, les clés ! ordonna Goffin.

Puis, remarquant une certaine hésitation :

— Epargnez-nous l'ennui de vous les arracher de force, reprit-il. Vous voyez que nous n'usons pas de violence. Vous avez tout intérêt à ce que nous nous séparions satisfaits les uns des autres.

M. Lavernède prit dans sa poche un trousseau de clés.

— Vous m'affirmez, dit-il avant de les livrer, que mon fils n'a rien à redouter de vous, que *je vais être réuni* à lui.

— Cher Monsieur, interrompit Goffin d'un ton de familiarité bienveillante, il n'y a pour nous aucun inconvénient à jouer cartes sur tables. Nous ne réclamons pas de vous des serments formidables de ne pas nous dénoncer, dès que vous serez sorti d'ici. Nous savons très bien que vous ne les tiendriez pas. Donc, nous serons poursuivis.

(A suivre.)

Reproduction interdite pour les journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des gens de lettres.

heures supplémentaires de travail. Une activité fiévreuse règne dans toutes les sections de la fonderie.

La direction suprême de l'armée a ordonné de relier, par un chemin de fer spécial, les magasins de Spandau, qui servent à l'armement et à l'équipement du corps de la garde et du 3e corps d'armée, au chemin de fer qui conduit de Berlin à Hambourg.

L'armée sans Dieu. — Le préfet de la Haute-Savoie vient de se rendre coupable d'un acte d'arbitraire qui lui a été dicté par le plus pur servilisme à l'égard de la franc-maçonnerie: il a fait interdire administrativement à tous les militaires de la garnison d'Annecy de se rendre chez un prêtre qui a les trois casernes de la ville sur le territoire de sa paroisse.

Le presbytère est donc consigné à la troupe à l'égal d'un mauvais lieu où des scandales trop bruyants se seraient produits.

Voilà comme la France révolutionnaire se prépare à la guerre qui doit décider du sort de la nation!

Elections en Roumanie. — Des élections ont eu lieu ces jours passés pour le renouvellement de la Chambre des députés du royaume de Roumanie qui compte 183 représentants. Ont été élus 116 gouvernementaux, 43 membres de l'opposition et 5 indépendants. Il y a 19 ballottages.

La grève de Bessèges. — Les ouvriers de Castine qui s'étaient mis en grève, ont été payés ce matin en partie; demain, ils le seront complètement. Ils ont repris leur travail.

Le préfet et le sous-préfet ont quitté Bessèges. Les liquidateurs, qui étaient partis, reviennent ce soir, accompagnés de M. Meusnier, directeur de la Compagnie.

La population est calme, quoique anxieuse. Elle espère que l'affaire recevra une bonne solution. Les ouvriers demandent tous le ravitaillement immédiat des magasins de la Compagnie. Les vivres manquent. On craint que des désordres n'éclatent, si les magasins ne livrent pas du vin et du pain, et si les liquidateurs ne s'empressent pas de faire droit aux réclamations des ouvriers.

Espionnage. — On annonce que, sur un ordre de la direction de la sûreté générale, l'ex-inspecteur spécial de police à Avricourt, Kuehn, qui avait été révoqué parce qu'il ne pouvait produire son livret militaire, et qu'un journal du soir avait, il y a quelque temps, signalé comme espion allemand, a été arrêté par M. Escourrou, commissaire spécial de police attaché au ministère de l'intérieur.

Kuehn est prévenu de désertion. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire, qui a récemment décerné contre lui un ordre d'écrou.

Revue des journaux

Bouchez-Wilson. — Nous avons parlé de la scandaleuse maison dont le *XIXe Siècle* a découvert que le procureur général Bouchez était propriétaire. Ce digne fonctionnaire républicain a trouvé plus commode de faire poursuivre ce journal par son locataire que de le poursuivre lui-même. Le *XIXe Siècle* va nous dire pourquoi:

Ainsi, M. Bouchez ne poursuit pas le *XIXe Siècle*, pas plus qu'il ne poursuit le *Paris*, sans doute parce que contre lui, qui est fonctionnaire, la preuve serait permise.

Mais il fait poursuivre le *XIX Siècle* par son locataire, parce que la loi ne nous permet pas de faire contre ce débitant la preuve des faits que nous avons allégués.

Pour être logique, cet industriel aurait dû d'ailleurs poursuivre en même temps que nous son propriétaire qui, dans un interview récent, a fait l'aveu à un rédacteur de l'*Echo de Paris* que naguère on recevait dans cet établissement non seulement de filles publiques et des souteneurs, mais des voleurs, qui se croyaient sans doute là plus en sûreté qu'ailleurs.

Les débats de ce procès n'en promettent pas moins d'être curieux et intéressants.

C'est ce même jour mercredi, on se le rappelle, que M. Athalin doit rendre son ordonnance dans l'affaire Wilson.

Il serait assez piquant que le *XIXe Siècle* fût condamné à la requête du débitant de M. Bouchez, le jour même où serait proclamée l'innocence du gendre de M. Grévy.

Ce serait la moralité de la comédie à laquelle nous assistons depuis trois mois.

Le *Charivari* publie aujourd'hui un dessin qui est d'une ironie cruelle. Il représente un agent supérieur de la police suivi de trois sergents de ville qui se présente, chapeau bas et dans la posture la plus humble devant un personnage de mauvaise mine à qui il adresse le petit discours que voici:

Cher monsieur, comme les soupçons les plus graves pèsent sur vous, j'ai l'honneur de vous avertir que nous viendront dans trois mois faire une perquisition chez vous.

C'est bien cela! Et ce dessin peut servir d'épilogue à l'affaire Wilson.

La France maçonnique. — Sous ce titre: *La France maçonnique*, M. Léo Taxil vient de publier un livre des plus curieux, en ce qu'il donne par ordre alphabétique, la liste de seize mille francs-maçons, avec leurs noms, prénoms, qualités et domiciles. On imagine sans peine quel labeur a dû coûter un pareil travail, fruit de patientes recherches opérées depuis trois ans dans des documents maçonniques de toutes sortes. D'autre part, on ne sera pas surpris, à cause de cela même, qu'il s'y soit glissé quelques erreurs.

Fribourg

Société cantonale d'histoire. *(Séance du 28 janvier 1888).* — M. le conseiller d'Etat *Schaller donne lecture d'un manuscrit* intéressant notre histoire contemporaine. C'est un extrait de la conférence tenue le 9 Pluviose an XI (*29 janvier 1803*), entre le premier Consul et les commissaires de la Députation helvétique. M. Louis d'Affry, de Fribourg, était présent et siégeait avec la minorité, dite *côté droit*.

L'auteur de ce manuscrit qui, malheureusement, n'a pas été complété et s'arrête avec le sous-titre: *Pacte fédéral*, nous est inconnu; son travail nous révèle un habile écrivain.

M. Schaller veut bien faire cadeau de son document à la Bibliothèque cantonale.

Le Premier Consul, dans un style emphatique, commun à cette époque, commence ainsi:

« Nous avons une grande besogne aujourd'hui: il s'agit d'arranger les intérêts des différents partis en Suisse. On m'a dit que les points principaux sur lesquels vous êtes divisés concernent la liquidation de la Dette *et ensuite plusieurs articles des organisations* cantonales.

« Le rétablissement de l'ancien ordre de *chose dans les cantons démocratiques* est ce qu'il y a de plus convenable et pour vous et pour moi; ce sont eux, c'est leur forme de gouvernement, qui *vous distinguent dans* le monde, qui vous rendent intéressants aux yeux de l'Europe. Sans ces démocraties vous ne présenteriez rien de ce que l'on trouve ailleurs; vous n'auriez pas de couleur particulière, et *songez bien* à l'importance d'avoir des traits caractéristiques; ce sont eux qui éloignent l'idée de toute ressemblance avec les autres Etats, écartent celle de vous confondre avec eux et de vous incorporer. »

Ensuite, Napoléon prend la défense des Landesgemeinde que la Députation helvétique voulait restreindre, il plaide leur rétablissement. « Vous voudriez anéantir les Landesgemeinde; mais alors il ne faut plus parler de démocratie, ni parler de Républi*que. C'est cruel* d'ôter à des peuples pasteurs des prérogatives dont ils sont fiers, dont l'habitude est enracinée et dont ils ne peuvent user pour faire du mal. »

Plus loin, l'orateur ajoute: « Les petits cantons ont toujours été attachés à la *France jusqu'à la Révolution. Si depuis ils* ont incliné pour l'Autriche, cela passera, ils ne pourront pas désirer le sort des Tyroliens. Ce sont eux qui forment la véritable Suisse; toute la plaine ne lui a été adjointe que postérieurement. Les démo*craties s'attacheront bien plus facilement* à la France que ne le feront les aristocrates; mais qu'ils prennent garde à eux! Ils se *perdront eux-mêmes s'ils continuent* à méconnaître la grande vérité, car il n'y a plus de bonheur pour la Suisse que par l'attachement à la France.

« La Suisse ne peut défendre ses plaines qu'avec l'aide de la France; la France peut être attaquée par la frontière suisse: l'Autriche ne craint pas la même chose. J'aurais fait la guerre pour la Suisse et j'aurais plutôt sacrifié cent mille hommes que de souffrir qu'elle restât entre les mains des chefs de la dernière insurrection.

« L'Angleterre peut bien vous payer quelques millions, mais ce n'est pas là un bien permanant. L'Autriche n'a pas d'argent et elle a suffisamment d'honneur. Ni l'Angleterre ni l'Autriche, mais bien la France qui prendra vos régiments suisses à la solde.

« ..... C'est moi qui ai fait reconnaître la République helvétique à Lunéville; l'Autriche *ne s'en souciait nullement. A Amiens*, je voulais en faire autant, l'Angleterre l'a refusé, mais l'Angleterre n'a rien à faire avec la Suisse; si elle avait exprimé des craintes que je puisse me faire votre landammann, je le serais devenu. On a dit que l'Angleterre s'intéressait à la dernière insurrection, je les attendais, si son cabinet avait fait une démarche officielle, s'il y avait eu un mot dans la *Gazette* de Londres, je vous réunissais, je vous le répète. Si les aristocrates continuent à chercher des secours étrangers, ils se perdront eux-mêmes et la France finira par les chasser. C'est cela qui a perdu Reding; c'est cela qui a perdu Muller; c'est le parti aristocrate qui a perdu la Suisse, et de quoi vous plaignez-vous? »

S'adressant à la fraction aristocratique, Napoléon continue:

« Si je m'adresse à vous, j'entends parler à votre parti et non point à vos individus. »

Et plus loin: « On a tant crié sur le bombardement de Zurich, il n'en valait pas la peine, c'était une commune rebelle. Si un de mes départements s'avisait de me désobéir, je le traiterais de même, et je ferais marcher des troupes; et vous, n'avez-vous pas bombardé Fribourg et Berne? Ce n'est pas la violence, c'est la faiblesse qu'on a dû reprocher au gouvernement helvétique. Il fallait rester à Berne et y savoir mourir, mais non fuir comme des lâches devant Wattenwyl et quelques centaines d'hommes. Quelle conduite indigne n'a pas montré ce Dolder qui se laisse enlever de sa chambre! Quand on veut se mêler de gouverner, il faut savoir se laisser assassiner. »

Poursuivant ses philippiques, le Premier-Consul reprend: « Dans les cantons aristocratiques, vos objections tombent principalement sur les conditions d'éligibilité, sur le *Grabeau*[1] et la durée des fonctions. Le *Grabeau me paraît* de rigueur absolu dans les aristocraties. Toutes les aristocraties ont un penchant à se concentrer, à se former *un esprit indépendant des gouvernés*, et devenant à la longue à la fois odieux et insuffisant aux besoins des Etats. Le seul moyen d'empêcher cet état de chose, le seul remède à ces maux, c'est le Grabeau.

« Les *grands Inquisiteurs* à Venise, les Censeurs à Rome, étant toujours des magistrats vénérables et imbus de l'estime, n'osaient heurter l'opinion et se voyaient forcés d'éliminer les sénateurs qui devenaient trop impopulaires ou méprisables; vous avez eu vos Grabeaux dans toutes vos aristocraties anciennes. »

Il entre ensuite dans les détails organiques sur les différents pouvoirs, il préconise la nomination des juges de tribunaux à vie. « Il est bon, y est-il dit, qu'ils soient des hommes de loi; c'est alors qu'ils s'occupent non seulement par devoir, mais par plaisir de leurs fonctions. » Le manuscrit s'arrête ici. *(A suivre.)*

[1] Le *Grabeau* était une espèce d'épée de Damoclès suspendue sur la tête des membres du Grand Conseil sous l'Acte de médiation. Une *Commission de quinze membres pouvait*, tous les deux ans, vers Pâques, soumettre au corps électoral la question de savoir s'il n'y avait pas lieu d'éliminer l'un ou l'autre des membres de l'autorité législative avant l'expiration de son mandat.

Landsturm fribourgeois. — Voici l'état des *troupes astreintes à faire partie du* landsturm, en suite du recensement qui vient d'en être fait dans le canton de Fribourg.

Landsturm armé

	Arrond. de recrut. N° 2	N° 3	Total
FUSILIERS			
Officiers	53	24	77
Sous officiers	149	160	309
Soldats	1,405	1,140	2,545
CARABINIERS			
Officiers	3	4	7
Sous officiers	14	20	34
Soldats	210	258	468
ARTILLERIE DE POSITION			
Officiers	4	1	5
Sous-officiers	13	17	30
Soldats	74	97	171
Troupes auxiliaires			
PIONNIERS			
Sous-officiers	3	—	3
Soldats	2,590	2,235	4,825
Ouvriers d'établissements militaires, d'ateliers et de magasins	256	257	513
Service sanitaire	128	73	201
Serv. de subsistance	140	82	222
Service de transport et de nouvelles	346	206	552
Service de police, etc.	1,274	1,437	2,711
Total général	6,662	6,011	12,673

Le canton de Fribourg fournit ainsi près de treize mille hommes au landsturm. C'est un chiffre respectable. Si la même proportion est gardée dans toute la Suisse, l'armée fédérale comptera un nouveau contingent de 350,000 hommes!

La démonstration du 29 janvier — Le *Bien public*, très mécontent de la magnifique *démonstration qui a eu lieu à Fribourg* le 29 janvier en l'honneur de Sa Sainteté Léon XIII, s'évertue à faire croire à ses lecteurs que le cortège était fort mal organisé; qu'on n'a pas entendu le discours de M. le syndic Aeby, et que la manifestation a raté. Le Cercle catholique serait l'unique cause de tout cela.

Maintenant que le journal de l'opposition a épuisé son carquois, il nous sera bien permis d'adresser à qui de droit ses aménités. Le Comité central de la fête s'est borné à élaborer un programme général et à nommer les Comités d'exécution. Le Comité du cortège était composé de MM. Guidi, conseiller communal, Alphonse de Reynold, Raymond de Boccard, Emile Reyff et Léon Buclin. M. Buclin étant malade, nous avons vu à l'œuvre les quatre autres membres du Comité, et ce n'est pas nous qui leur adressons des reproches aussi grossiers que peu mérités.

M. le comte de Lenzbourg avait été chargé de la partie financière. Le Comité de musique était composé de MM. Sidler, Galley et Bruihart. Si le *Bien public* n'est pas content de ces choix, il est bien difficile. Du reste, nous connaissons de longue date ses appétits gloutons.

Quant à l'orateur de la démonstration, sa réputation est faite et les groupes du cortège n'ont pas perdu un mot de son magnifique discours. Aucune voix humaine, par contre, n'aurait pu se faire entendre des milliers de personnes groupées à distance sur la vaste place de Notre-Dame.

Nous terminons en remerciant toutes les personnes de bonne volonté, qui ont bien voulu concourir au *succès d'une fête qui* devait être et qui restera la fête de tous les catholiques de Fribourg.

M. Alphonse de Diesbach. — Dans un article aussi maladroit que déplacé, le *Bien public* a voulu exploiter la mort d'un homme de bien pour s'en faire un piédestal politique. Le comte Alphonse de Diesbach était connu de tous, non seulement pour sa courtoisie et son extrême charité, mais encore pour son dévouement à la chose publique. Questions de chemin de fer et d'établissements de crédit, de progrès agricoles et de fêtes nationales l'intéressaient à un haut degré et il a fait partie jusqu'à sa mort de la Commission d'agriculture *élue par le conseil d'Etat*.

Par contre, le défunt était complètement étranger à nos luttes politiques et ce n'est pas lui qui aurait parcouru nos campagnes, sa gibecière pleine de bulletins d'opposition, qui servaient à allumer les pipes des *paysans de la contrée*.

Le parti du *Bien public*, a eu le monopole des élections pendant une vingtaine d'années; il ne tenait qu'à lui, de présenter la candidature de M. de Diesbach au Grand Conseil, pendant que son âge lui aurait permis d'y siéger.

Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'après la mort de M. Jean Gendre, le cercle de Belfaux offrit une candidature à M. de Diesbach et celui-ci se hâta de décliner cet honneur qui ne convenait nullement à ses goûts. Quel intérêt a donc aujourd'hui le *Bien public* à le représenter comme le *refusé* du suffrage populaire?

L'ancien officier de la garde royale et du Sonderbund, le noble vieillard devant la tombe duquel nous nous inclinons avec respect, ne méritait certainement pas ce *pave de l'ours du Bien public*.

Théâtre. — Grand et légitime succès pour la représentation donnée hier par la *Société des Etudiants suisses*.

Laissant de côté les grandes pièces en irréprochables alexandrins qui ont le défaut d'encourager les jeunes gens dans leur propension à l'emphase, comme aussi toutes ces pièces traditionnelles dans les collèges où l'on voit un preux chevalier gémir sur la paille humide des cachots et de blancs fantômes protéger l'innocence opprimée, douces berquinades qui font pleurer les bonnes d'enfants, nos acteurs ont abordé un drame moderne qui les mettait aux prises avec la grosse difficulté d'être simples et naturels.

Les Cinq Doigts de Birouk, œuvre de Pierre Decourcelle, le plus grand fournisseur actuellement des scènes parisiennes, a eu, la saison dernière, une grande quantité de représentations au théâtre *des Nations* avec Taillade comme créateur du principal rôle. A travers les péripéties saisissantes de trois tableaux nous voyons se préparer et s'accomplir un assassinat et pendant les quatre autres tableaux où l'émotion atteint son comble, nous assistons à la recherche du coupable et à sa punition. Il faut noter pourtant que la note comique à certains moments vient détendre les nerfs trop surexcités. La pièce est aussi pimentée d'un grain de naturalisme, fort acceptable certainement, qui lui donne une saveur nouvelle.

Ajoutez à cela, pour l'agrément des yeux, des costumes très fidèles et fort soignés et vous comprendrez que la représentation des Etudiants suisses attire un si nombreux *public dans la salle beaucoup trop étroite* du Collège.

Petite Gazette

GRAND INCENDIE. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, le village de Mœnchenstein, dans le canton de Bâle-Campagne a été à moitié détruit par un incendie. Le feu a dévoré toute une rangée d'habitations, depuis la maison d'école à la fontaine publique. Cependant la maison d'école, très menacée, a pu être sauvée. Environ dix fermes sont détruites.

HORLOGERIE. — Les bureaux du contrôle du canton de Neuchâtel ont poinçonné en 1887: 359,608 boîtes or et 200,140 boîtes argent, soit une augmentation sur l'année précédente de 28,898 pour les premières et de 29,538 pour les secondes. Le total des montres poinçonnées a été de 559,748, différence en plus sur 1886 de

58,436 montres, environ le 12 % du chiffre total des montres poinçonnées en 1886, et une augmentation de 22 % du résultat de 1885.

MAISON DE GLACE. — Le correspondant pétersbourgeois du *Nord* sur la maison de glace dont il a déjà parlé, et qui vient d'être construite dans le jardin de l'*Aquarium* sur le modèle de celle qui fut élevée à St-Pétersbourg en 1740 :

« Eclairée à la lumière électrique, cette maison présente un aspect vraiment pittoresque, et l'on dirait avoir sous les yeux un petit palais de nacre aux étincelants reflets multicolores. L'intérieur se compose de trois chambres assez spacieuses et garnies de meubles également en glace, tandis qu'au dehors on admire une élégante ornementation, des tourelles, des statues, une barrière et des canons, le tout en glace. Cette maison, qu'aucune banque foncière ne voudrait sans doute prendre en hypothèque, mais que garantirait volontiers une Compagnie d'assurance contre l'incendie, a coûté vingt-neuf jours de travail et plus de quatre mille roubles. On se propose d'y organiser le mois prochain une procession historique, renouvelée de la fameuse noce du bouffon qu'on célébra dans la première maison de glace en 1740. »

Nous n'irons pas y voir. Brrr !

RÉFORME DU CALENDRIER. — La Société astronomique de France a distribué les prix du concours qu'elle avait ouvert en vue de la réforme du calendrier grégorien. Six prix ont été décernés.

Voici, d'après le projet de M. Gaston Armelin, qui a obtenu le premier prix, en quoi consisterait cette réforme :

L'année se composant de cinquante-deux semaines plus un jour, il résulte de ce surcroît d'un jour que les années ne se ressemblent pas. Pour obvier à cet inconvénient, l'auteur propose que le jour de l'an soit jour complémentaire en dehors de l'année. Le 364 autres jours se grouperaient en *quatre trimestres de quatre-vingt-onze jours chacun ou treize semaines exactement.*

Le premier mois de chaque trimestre aurait 31 jours et commencerait un lundi ; le second mois, 30 jours, et commencerait un jeudi ; le troisième, 30 jours également, et commencerait un samedi.

Les années bissextiles, il y aurait, à la fin de l'année, un jour supplémentaire analogue au jour de l'an.

De la sorte, non seulement toutes les années, mais tous les trimestres se ressembleraient ; le mois de 28 jours serait supprimé, les mois de 31 et 30 jours alterneraient dans un ordre régulier et constant.

VISITE DE MALADE. — Une certaine veuve Müller, demeurant dans le petit village de montagne d'Ennetmærcht, dépendant de la commune de Spiringen (Uri), s'était fait, dans un accès de folie, une blessure très dangereuse à la gorge au moyen d'un rasoir. On fit venir en hâte le curé de Spiringen, mais on ne se douterait pas du chemin que dut prendre le prêtre pour se rendre auprès de la pauvre malade ? Comme le passage du Clausen était absolument impraticable, le curé se rendit par chemin de fer à Zurich et à Glaris et put enfin, de ce côté-là, gagner la maison de Mme Müller. Voilà une visite de malade qui exige du temps et de l'argent.

PHYLLOXERA. — Dimanche, une très nombreuse assemblée, présidée par M. Robert Comtesse, conseiller d'Etat, s'est réunie à Auvernier (Neuchâtel), pour s'occuper de la question de la défense du vignoble contre le phylloxera.

Après une intéressante discussion dont nous rendrons compte en détail, l'assemblée a d'une manière générale approuvé ce qui s'est fait jusqu'ici et décidé de persévérer énergiquement dans la lutte.

M. SOUSSENS, *rédacteur.*

Observatoire météorologique de Fribourg

BAROMÈTRE

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.

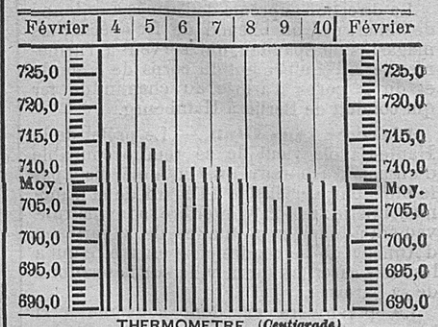

THERMOMETRE (*Centigrade*)

Février	4	5	6	7	8	9	10	Février
7h. matin	—8	—2	0	0	0	0	0	7h. matin
1 h. soir	—1	2	2	2	2	1	4	1 h. soir
7 h. soir	0	2	1	2	2	1		7 h. soir
Minimum	—8	—2	0	0	0	0		Minimum
Maximum	0	2	2	2	2	1		Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité suisse ORELL-FUSSLI, & Cie, Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

On demande des pensionnaires au **Café « du Chamois »** (ancienne pinte Jaquat). Prix modéré. (91)

RHUMATISME

Faiblesse des nerfs

Il est de mon devoir de faire publication de l'heureux succès que j'ai éprouvé par les médicaments excellents de M. **Brémlicker,** méd. prat. à **Glaris.** Je suis complètement guéri de ma grande souffrance, **goutte et rhumatisme,** outre cela je me sens encore bien fortifié dans mon système nerveux. Aucun dérangement professionnel ! J. Baumgartner, Berne, septembre. 1886. (O. 409 327-97)

LA FILATURE DE LIN

BURGDORF

se recommande pour le filage à façon de lin, de chanvre et d'étoupes. — La matière est filée dans toute sa longueur. Ouvrage soigné. Prompte livraison du fil. — Sur demande, l'établissement se charge aussi du tissage. (O. 152)

Dépôts :

Martigny : *M. Aug. Ducrey* ; **Monthey :** *MM. Remy, Delherse-Amhardt* ; **Mont-d'Or, près Sion :** *M. Germain Varene,* vigneron ; **Sierre :** *M. Defendense-Pillanda.*

Brochures de propagande

Manuel de l'écolier chrétien, petite brochure de 50 pages, à **15** cent. ; **1** fr. **60** la douz. ; **12** fr. le cent ; **100** fr. le mille.

Petit Pensez-y-bien, à l'usage de la jeunesse. Prix **10** cent. l'exemplaire ; **1** fr. **10** la douz. ; **8** fr. le cent ; **70** fr. le mille.

Le très saint sacrifice de la Messe, par le chanoine J. M. A., missionnaire apostolique. Prix **20** cent.

Petit traité de la reconnaissance envers Dieu, à l'usage de la jeunesse. Prix **25** cent. l'exemplaire ; **20** fr. le cent.

Les vertus chrétiennes et les exercices des saints pour les former en nous, par le P. Mathieu-Joseph. Un joli volume de 380 pages, prix **50** cent.

L'Ordre des Chartreux, par Albert Hyrvoix. Un volume de luxe, papier de Hollande et couverture parchemin. Prix **1 fr.50**

Le Catholicisme

au XIXe siècle

Considéré en lui-même et dans ses rapports avec l'ordre politique et civil

par Mgr Salzano

traduit de l'italien par l'abbé VALLÉE. In-8. **3 fr.**

ATTENTION

Le Calendrier de Saint-Paul

A ENFIN PARU

Il n'a pas dépendu de l'*Imprimerie,* ni de l'auteur qu'il ne parût plus tôt. Toutefois, les amis, protecteurs de l'Œuvre n'aurons pas tout perdu, en ayant eu en outre occasion de s'exercer à la patience ; le Calendrier de Saint-Paul de 1888 est encore plus un livre qu'un calendrier à effeuiller, et c'est sous cette forme aussi qu'il est mis en vente, au choix des lecteurs.

L'auteur a réussi à donner pendant les 365 jours de l'an de grâce 1888 toute la vie du grand saint Paul, l'Apôtre des nations et le prédicateur de la vérité dans le monde, vase d'élection pour porter le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ devant les nations, les rois et le peuple d'Israël.

Prix du Calendrier de Saint-Paul :

Broché . . . . . **2 francs.**
Calendrier à effeuiller . . . . **1 fr. 50.**
Port en sus.

LES ATELIERS ARTISTIQUES DE LA MAISON ORELL FÜSSLI & Co. ZURICH

se recommandent pour l'exécution de travaux fins de tout genre en

· Typographie · · Lithographie · · Xylographie ·

Spécialités de la maison :

Imprimés de Bureaux. Papiers de valeur, actions etc. Prix-Courants illustrés.
Reproduction de tableaux etc. Photogravure - Héliogravure. Clichés de tout genre.
Affiches chromo. Gravures sur bois extrafines. Dessins d'après nature.

Nous soumettons 1. des esquisses exécutées par les meilleurs artistes, 2. des échantillons de tout genre, 3. des devis de prix, *à toute personne qui nous en fera la demande, en nous indiquant distinctement ce dont elle a besoin.*

Tout travail pressé est exécuté dans le plus bref délai ! — PRIX MODÉRÉS.

FONDERIE DE CARACTÈRES. — STÉRÉOTYPIE. — GALVANOPLASTIE.

Insertion d'Annonces dans tous les journaux suisses et étrangers par **l'Agence Suisse de Publicité**

ORELL FÜSSLI & Co. — ZURICH

avec Succursales et Agences dans les principales villes de la Suisse et de l'Etranger.

VIENT DE PARAITRE :

ELEMENTA PHILOSOPHIÆ

theoreticæ et practicæ

auctore J.-B. JACCOUD, S. Theol.

Magistro necnon et Philosophiæ Professore.

Un fort volume in-8°, PRIX : 5 francs.

MANUEL

DE LA

Congrégation des Saints-Anges

Etablie au Collège Saint-Michel à Fribourg.

CHOIX DE PRIÈRES

ET DE

PIEUSES CONSIDÉRATIONS

RECUEILLIES

par l'abbé **Repond,** professeur.

Petit volume in-16 de 324 pages, approuvé par S. G. Monseigneur l'Evêque de Lausanne et de Genève. Pouvant servir de livre de prières pour les enfants et les jeunes gens.

L'exemplaire *broché,* 2 fr. — L'exemplaire *relié sur toile,* tranche rouge, 2 fr. 60. — Sur une douzaine, le treizième exemplaire gratis. Renfermant : *Prières du matin et du soir. — Prières pendant la messe. — Prières pour sanctifier les études. — Vêpres. — Prières pour la confession et la communion. — Prières à la Sainte-Trinité. — A la Sainte-Vierge. — Aux Saints-Anges. — Aux saints patrons de la jeunesse. — A tous les saints. — Prières diverses. — Prières jaculatoires — Chemin de la Croix. — Visites au Saint-Sacrement. — Neuvaine à saint François-Xavier. — Dévotion dessix dimanches. — Mémorial de la retraite.*

Suivent 30 pages d'extraits des *Confessions et des lettres du Bienheureux Pierre Canisius, lectures et méditations extrêmement utiles aux jeunes gens.*

En vente à l'Imprimerie catholique, à Fribourg ; chez MM. *Ackermann* et *Baudère,* à Bulle ; Mmes *Dewarrat,* à Châtel-St-Denis ; M. *Holz, libraire,* à Estavayer, et M. *Stajessi,* à Romont.

LES GLOIRES DE MARIE

de saint Alphonse de Liguori

traduction nouvelle par le P. Eugène Pladys, rédemptoriste.

2 vol. in-12, 5 fr., franco 5 fr. **20.**

SANCTI

Thomæ Aquinatis

Summa theologica

Diligenter emendata, Nicolai, Silvii, Billuart et C.-J. Drioux notis ornata. 13e édit., 8 vol., in-8.

Prix : 21 fr.

Cette édition, devenue classique dans les grands séminaires français et étrangers, a été revue avec le plus grand soin. Le papier, très beau de qualité, peut supporter des annotations à l'encre, avantage précieux pour les étudiants.